

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 20 décembre 2012 établissant la liste d'aptitude du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au titre de l'année 2013, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié

NOR : AFSN1230787A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 14 décembre 2012 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 19 décembre 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2013, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, les élèves directeurs suivants, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps :

Mme BAILLY Marie-Aude.
Mme BELKHIR Maïa.
Mme BENANI-OTHMANI Yolande.
Mme BERNIER Virginie.
Mme BERTRAND Juliette.
Mme BISEAU Marine.
Mme BLANC (FONGARNAND) Myrtille.
Mme BOSC Camille.
Mme BOUCHAREU Caroline.
Mme BOURIEZ Alice.
Mme BRILLIARD Valérie.
M. BRUNET Julien.
Mme CABARET Anne.
Mme CALATAYUD Margaux.

Mme CARTIAUX Aurore.
M. CAZENAVE Jean-Bernard.
Mme CHARLIAT Édith.
M. COUDRAY Baptiste.
Mme COUEFFEUR Lise.
M. COURET Laurent.
Mme CROGUENNEC Hélène.
Mme DENIA Blanche.
M. DEREURE David.
M. DUBOIS Bruno.
Mme FASULA Claude.
M. FOGEL Yannick.
Mme FOVEZ Sandra.
Mme FRANCOIS Stéphanie.
Mme FRETILLIERE Béatrice.
Mme GARNIER Isabelle.
Mme GERHARDS Florence.
Mme GERVOISE Anne-Sophie.
Mme HELARY Anne.
M. HOUARI Samir.
Mme JACKSON POWNALL Gaëlle.
Mme JEZEQUEL Catherine.
M. KIREMIDJIAN Thierry-Jacques.
Mme LABART Sophie.
M. LAFON Aubry.
Mme LEBORGNE Johanna.
Mme LESAGE Élise.
Mme MAINGON Amélie.
Mme MARASCA Chloé.
Mme MOFRADJ Myriam.
M. MONCERET Fabrice.
Mme MOUTOU Sylvie.
Mme NAVARRE Anne-Laure.
M. NEVEU Fabrice.
M. OBERTI Jean-Luc.
Mme PALIS Sandrine.
Mme PAYGAMBAR Léna.
Mme PELLEGRINO Nicole.
Mme PELLETIER Marie-Pierre.
Mme PERRET Véronique.
M. PONTON Cédric.
M. QERIMI Ardian.
Mme RANTIEN Céline.
Mme REMIATTE Stéphanie.
Mme RENSON Emmanuelle.
M. ROUSSEAU Frédéric.
Mme RUFFIE Catherine.
Mme SASSUS Nathalie.
Mme SAUVEPLANE Catherine.
Mme SCHUBERT Amandine.
Mme SENS Pauline.
Mme SIMON Marianne.
Mme STENGER Carole.
Mme TALBI Florence.
M. TOISER Vincent.
Mme VABRET-CHARLES Soizic.
Mme VAYSSE Alexia.
Mme VERGNET Mounia.
Mme VILAPLANA Béatrice.
Mme VUKASSE Laure.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 décembre 2012.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER